



ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS
Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



**PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES ET DES HAUTS
FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE**
11 et 12 novembre de 2004
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XVIII
REMCYT-I/PLAN. 1/04
12 novembre 2004
Original : anglais

REMCYT-I/PLAN. 1/04

PLAN D'ACTION DE LIMA

(Adoptée à la quatrième séance plénière, tenue le 12 novembre 2004)

INTRODUCTION

Les principes énoncés dans la Déclaration de Lima et les positions communes des pays du Continent américain sont exprimés sous forme de lignes d'action concrètes qui permettront la réalisation des objectifs de développement définis d'un commun accord et adoptés par les pays de la région dans la Déclaration de Cartagena, dans la Déclaration de Nuevo León et dans les accords émanant de la quatrième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de la science et de la technologie (COMCYT). La science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation sont des éléments moteurs fondamentaux qui contribuent à stimuler le développement économique et social des pays du Continent américain dans le cadre de collaboration établi par la Charte de l'OEA et par les mandats impartis à cette fin par les Sommets des Amériques de Miami, Québec et Monterrey. Les principes adoptés dans la Déclaration serviront de fondements aux partenariats mis en place avec les gouvernements et avec les autres intéressés afin de mettre en oeuvre des activités présentant un intérêt pour le Continent, un groupe de pays et pour les pays, dans le but ultime de promouvoir l'insertion sociale et de combattre la pauvreté.

Le Plan d'Action vise à promouvoir les objectifs globaux énoncés dans la Déclaration de Lima, en reconnaissant la nécessité de créer des emplois pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique, ce qui stimulera la participation et la responsabilité partagée de l'État, de la société civile et de la société politique dans le but de réaliser de vrais progrès dans la tâche cruciale qui consiste à intégrer les pays et à favoriser le développement économique et social afin d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

PLAN D'ACTION

Nous, les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie qui participons à la première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie dans le cadre du CIDI, reconnaissons et approuvons les stratégies continentales et les propositions de politiques dans le domaine de la science et de la technologie énoncées ci-après, qui ont fait l'objet de recommandations de la COMCYT, à sa quatrième Réunion ordinaire, et réaffirmons notre engagement à l'égard du Plan d'action ci-après qui devra prendre pour cible les sept engagements ci-après :

I. ENCOURAGEMENT DE L'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT

1. Investissement

Nous reconnaissons que la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation sont prioritaires et importantes pour le développement social et économique de nos pays. Nous appuyons l'engagement de leur affecter des crédits stables dans les budgets nationaux et de favoriser une augmentation soutenue des investissements dans le domaine de la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation.

2. Propriété intellectuelle

Nous encourageons la formulation de politiques et la mise au point ou le renforcement de systèmes de réglementation qui protégeront les innovations des scientifiques et des entreprises et leur permettront de développer des applications technologiques, notamment des technologies de pointe, afin d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens et promouvoir la compétitivité.

3. Création d'emplois et innovation

Nous encourageons l'utilisation de la technologie car c'est elle qui nous permettra de relever, à l'échelon national et continental, les défis que constituent les revendications sociales. Nous croyons en effet que les taux élevés de chômage observés dans les Amériques, combinés aux possibilités limitées d'apprentissage et de formation offertes à nos habitants et qui leur permettraient de trouver un travail décent, exigent de faire appel à des méthodes innovatrices dans l'enseignement professionnel scientifique et technique. C'est pourquoi nous croyons que les secteurs public et privé doivent encourager l'innovation et participer intensivement à la mise en place d'actions de formation technique de base, d'excellente qualité, en vue de créer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

II. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES NATIONALES ET RÉGIONALES

1. Renforcement de la communauté et des institutions scientifiques aux niveaux national et régional

Nous renforcerons la communauté et les institutions scientifiques aux niveaux national et régional, en incitant les universités, les académies des sciences, de médecine et d'ingénierie nationales, les associations de scientifiques et de technologues, y compris les organisations de jeunes scientifiques, à participer à la réalisation de cet objectif.

2. Promotion du développement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication pour la recherche et l'enseignement scientifiques (cyberinfrastructure, e-science)

Nous encourageons l'amélioration et l'expansion des infrastructures nationales et régionales – ressources humaines, réseaux, logiciels, ressources informatiques et archivistiques, bibliothèques numériques, systèmes et services de gestion de l'information, bases de données scientifiques, information géographique numérique, instruments, détecteurs

et laboratoires des Amériques – qui permettront aux pays de la région de participer à des projets de recherche avancée à l'échelle planétaire et de s'insérer dans l'économie mondiale.

Nous favorisons et appuyons le développement des télécommunications, des réseaux avancés et des infrastructures d'information, ce qui comprend les systèmes de gestion des informations numériques de la région, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes nationaux et régionaux de cybergouvernement ou services publics électroniques, appelés à propulser les pays de la région vers des économies compétitives, fondées sur le savoir, à leur faciliter l'accès aux ressources scientifiques et techniques, à renforcer les domaines de la science, de la santé et de l'éducation ainsi que les activités économiques et sociales cruciales, tout en préservant et en encourageant la diversité culturelle.

3. Recensement des centres d'excellence de la région en matière de formation et de recherche

Nous recenserons et développerons les centres d'excellence nationaux et régionaux afin qu'ils servent de référence et favorisent la coopération dans l'ensemble de la région en matière de recherche et de formation des chercheurs. À cette fin, nous étudierons les mécanismes existants, comme l'Initiative pour la science de la Banque Mondiale, où la communauté internationale participe à la sélection des centres.

4. Promotion du développement de groupes et d'associations professionnelles

Nous encourageons les associations professionnelles, aux niveaux national et multinational, à utiliser différentes modalités de coopération, tels que les réseaux, les groupes de développement ou la participation des travailleurs à l'innovation, en vue d'améliorer la compétitivité et la qualité de vie de nos populations.

5. Développement de l'infrastructure institutionnelle nationale

Nous élaborerons des politiques visant à renforcer le développement d'institutions dotées de souplesse et de la faculté d'adaptation, capables de reconnaître que la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation peuvent améliorer la compétitivité des secteurs productifs, d'adapter ces modèles d'innovation de sorte qu'ils répondent aux demandes des secteurs publics et privés; de créer des réseaux propres à concevoir et à coordonner les connaissances dont les entreprises ont besoin et d'adopter une perspective de parité hommes-femmes dans leurs activités. La science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation doivent être considérées non pas comme des dépenses mais comme des investissements.

6. Promotion du développement industriel et du transfert de technologies

Nous encourageons, en étroite collaboration avec les centres de recherche et les organismes de développement, la création de centres d'innovation et de « jeunes pousses » (*startups*) ainsi que la mise au point de mécanismes de transfert de technologies propres à promouvoir le développement industriel, qui s'inspireront des pratiques optimales en la matière.

7. Promotion de la mise en commun des systèmes et des laboratoires

Nous encourageons la création de laboratoires spécialisés en métrologie, en biotechnologie, en science des matériaux, en nanotechnologie et d'autres domaines pertinents, partagés entre plusieurs pays, car ils encouragent la recherche collaborative et la coopération horizontale et permettent aux pays les moins avancés de la région d'avoir accès à de tels laboratoires.

8. Promotion du développement des informations et des services géographiques destinés au grand public

Nous appuyons la mise au point, la disponibilité, l'accès et l'utilisation durables de données numériques normalisées et d'informations géographiques qui sont extrêmement utiles pour la formulation des politiques et les processus décisionnels, facilitent les recherches et les processus scientifiques et mettent la science et les connaissances à la disposition du grand public.

III. RENFORCEMENT DES POLITIQUES NATIONALES, RÉGIONALES ET CONTINENTALES

1. Formulation de stratégies et de politiques nationales dans chaque État membre

Nous formulerons d'ici 2007, si besoin est, en tant que but commun à tous les États membres de l'OEA, des politiques et des stratégies nationales visant à développer la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation, en fonction de nos nécessités et de nos principales initiatives, en consultation avec les autres parties prenantes.

2. Encouragement du soutien accordé aux pays distancés dans le domaine de la science et de la technologie

Nous concentrerons nos efforts sur la satisfaction des besoins et des attentes de nos pays, en encourageant la collaboration horizontale ainsi que la coopération et les partenariats dans le domaine de la science et de la technologie, en tenant compte de notre diversité et des degrés différents de développement que nous avons atteints dans le domaine de la science et de la technologie, dans le but ultime de réduire les écarts actuels.

3. Encouragement des projets de recherche menés en collaboration qui favorisent les interactions sud-sud et nord-sud

Nous développerons des initiatives régionales axées sur des programmes et des projets de collaboration bilatérale et multilatérale dans des domaines spécifiques, susceptibles d'être perfectionnés, étendus, adaptés à d'autres pays et amplement diffusés.

4. Promotion de la science et de la technologie en vue de stimuler et de développer la démocratie

Nous appuyons et encourageons l'utilisation de la science et de la technologie et des services d'information connexes car ils sont l'un des moyens de renforcer la démocratie. En effet cette utilisation permet aux citoyens de participer activement et en toute connaissance de

cause aux processus décisionnels et de surveiller la mise en application des décisions prises, ce qui contribue à la mise au point de mécanismes appropriés favorisant l'insertion des groupes marginalisés et défavorisés.

IV. RENFORCEMENT ET DIFFUSION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE, DE L'INGÉNIÉRIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

1. Importance de la coopération continentale pour la vulgarisation de la science et de la technologie

Nous stimulerons la vulgarisation de la science, de la technologie et de l'enseignement scientifique, car ils jouent un rôle de premier plan dans le développement socio-économique, culturel et écologique de nos pays. À cette fin, nous encouragerons l'élaboration d'un programme continental qui coordonnera des interventions énergiques et efficaces dans tous les pays et permettra l'expansion des efforts déployés en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et techniques de la population.

2. La formation et le perfectionnement des ressources humaines afin d'accroître les compétences en matière de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation.

Nous nous efforcerons d'avoir des actions de formation, grâce à des programmes de bourses d'études de troisième cycle, ciblées sur des programmes d'études multidisciplinaires et des sujets étroitement liés aux problèmes que confrontent nos pays – vu que la formation des ressources humaines est l'un des principaux éléments du renforcement des compétences en science et en technologie. Ces programmes de bourses accorderont une attention toute particulière aux pays qui présentent le plus grand déficit en matière de science et de technologie. À cette fin, nous recommandons de prendre comme point de départ les programmes qui existent déjà, comme le Programme de bourses d'études de l'OEA.

Nous favoriserons l'élaboration de programmes d'études scientifiques à l'intention de tous les citoyens, qui commenceront dès le plus jeune âge et adopteront des approches innovatrices et collaboratives propres à stimuler la créativité et la pensée critique.

3. Parité et égalité des hommes et des femmes dans le renforcement des capacités

Nous encourageons l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes de formation ciblés sur le développement de la science et de la technologie, compte tenu du fait que l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la science et de la technologie à tous les niveaux revêt la plus haute priorité et vise tout particulièrement à éliminer les effets des préconceptions sexistes et à promouvoir la créativité et de la pensée critique à tous les niveaux, en particulier aux premiers stades de la scolarité.

V. RENFORCEMENT DES PROGRAMMES AXÉS SUR LES INDICATEURS, LES BASES DE DONNÉES, LES PORTAILS ET LES PUBLICATIONS EN MATIÈRE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE AINSI QUE SUR LES REVUES SCIENTIFIQUES

Nous oeuvrerons à la création d'un programme d'indicateurs régionaux en matière de science et de technologie, en tenant compte des expériences antérieures dans le Continent américain et en reconnaissant qu'il est important d'évaluer l'impact social des programmes

nationaux et régionaux de développement de la science et de la technologie. Nous encourageons également l'élaboration d'indicateurs sectoriels dans les différents secteurs de la science et de l'ingénierie.

Nous déploierons des efforts afin d'étendre les réseaux d'information, les bases de données et les portails ainsi que la diffusion et le catalogage des revues et des publications scientifiques postées sur des sites web qui servent la cause de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de les rendre accessibles, pour un prix modique, à tous les pays de la région.

VI. INITIATIVES CONTINENTALES

Nous réaffirmons notre engagement d'appuyer des initiatives continentales concrètes, axées sur le développement et la mise en oeuvre de thèmes intéressants pour tous les États membres, y compris, entre autres, ceux mentionnés ci-après :

1. « Recommandations en vue de l'intégration de la perspective de parité hommes-femmes dans les politiques et les programmes de science et de technologie des Amériques »

Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour intégrer la perspective de parité hommes-femmes dans les politiques et les programmes des États membres en matière de science et de technologie, en vue de garantir la pleine participation des hommes et des femmes. Les hommes et les femmes doivent être des partenaires égaux dans la conception, la réalisation et le partage des bénéfices de la société du savoir.

2. « Ingénierie pour les Amériques »

Développer des compétences locales en ingénierie afin de créer des connaissances propres à garantir la satisfaction des besoins locaux et à rendre compétitifs les pays de la région, ce qui leur permettra de saisir les occasions qui se présentent dans le monde entier. L'excellence en ingénierie est un élément clé dans l'utilisation de la science et la technologie pour chercher des solutions aux problèmes sociaux et économiques du monde et pour accéder à la croissance économique.

3. « Collaboration interaméricaine sur les matériaux à travers le Programme de collaboration interaméricaine sur les matériaux (CIAM) »

Appuyer la collaboration pour la réalisation de recherches collectives sur les matériaux et la nanotechnologie, en renforçant le programme CIAM coordonné par de nombreux organismes et les efforts qu'il déploie pour étendre le travail en réseau entre les scientifiques des pays des Amériques qui participent à ce programme.

4. « Réseaux nationaux de recherche et d'enseignement (NREN) des Amériques et de la Coopération latino-américaine des réseaux avancés (CLARA) »

Mettre en place des réseaux avancés et des infrastructures permettant d'interconnecter les capacités humaines, les ressources spécialisées et les laboratoires communs, les détecteurs et les instruments, les bases de données et leurs organisations de recherche en vue de

renforcer l'éducation, la science, la technologie et la santé dans les Amériques du XXI^e siècle, en utilisant des mécanismes comme le projet CLARA.

5. « Recherche sur le changement planétaire par le biais de l'Institut interaméricain de recherche sur le changement planétaire »

Appuyer le renforcement de l'Institut interaméricain de recherche sur le changement planétaire (IAI) en reconnaissant l'importance de développer les compétences qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de l'impact du changement planétaire sur l'environnement régional et continental des Amériques et d'encourager les recherches conjointes et les activités réalisées en connaissance de cause, à tous les niveaux.

6. « Programme interaméricain d'indicateurs en matière de science, de technologie et d'innovation »

Appuyer la création d'un Programme régional d'indicateurs en matière de science et de technologie en utilisant les mécanismes de coopération existants du Réseau ibéro-américain/interaméricain sur les indicateurs en sciences et en technologie (RICYT), reconnaître l'importance de mesurer l'impact social différencié des programmes nationaux et régionaux en matière de science et de technologie pour le développement et promouvoir la mise au point d'indicateurs sectoriels ventilés par sexe.

7. « Vulgarisation des sciences »

Appuyer des programmes et des activités visant à renforcer la compréhension des sciences par le grand public, aussi bien au niveau national que régional, en étant conscient du rôle crucial que joue la vulgarisation de la science et de la technologie dans le développement social, économique, culturel et écologique des pays des Amériques.

8. « Informations géographiques spatiales pour le développement intégré dans les Amériques »

Encourager et consolider le rôle que jouent de nouveau les systèmes d'informations géographiques dans le développement intégré du Continent américain et favoriser les projets appelés à stimuler les services d'informations géographiques qui servent de fondement à la planification et à la prise de décisions dans nos pays.

9. « Métrologie légale pour les pays des Caraïbes »

Appuyer la création d'une infrastructure métrologique fiable pour les pays des Caraïbes, comprenant des normes de qualité, des services d'étalonnage, des laboratoires d'essais, des systèmes de contrôle de qualité et des certifications reconnues, qui permette de surmonter les obstacles techniques aux échanges commerciaux et favorise une meilleure intégration de ces pays à l'économie de marché mondiale.

10. « Création de réseaux avancés pour la région des Caraïbes »

Appuyer la création de réseaux avancés dans la région des Caraïbes, interconnectés à ceux d'Amérique centrale et aux autres pays du Continent américain, en reconnaissant que la

mise en réseau et l'infrastructure d'information est un moyen fondamental de propulser les pays de la région vers des économies compétitives fondées sur le savoir. Cette activité renforcera des projets tels que la Coopération latino-américaine de réseaux avancés (CLARA).

11. « Education scientifique avec l'appui du Réseau interaméricain des académies des sciences (IANAS)

Appuyer les initiatives axées sur l'éducation scientifique dans les Amériques, en particulier le Réseau interaméricain des académies des sciences et l'enseignement des sciences fondé sur l'expérimentation (ISBE), grâce auxquelles nos peuples peuvent comprendre l'importance des efforts scientifiques pour leur développement culturel, social et économique. L'éducation scientifique est le meilleur moyen pour que nos sociétés nationales sachent ce qu'est la science, quels sont ses valeurs, ses concepts et ses objectifs.

12. « Biotechnologie pour les Amériques»

Encourager la formulation d'un programme de biotechnologie destiné aux Amériques, qui permettrait aux pays de la région d'accroître leur engagement à l'égard de la recherche et du développement et de mettre en œuvre des initiatives conjointes, au niveau continental, de former leurs ressources humaines et de développer leurs infrastructures et de créer un cadre juridique au sein duquel le développement biotechnologique peut se produire. Il faut accorder une attention particulière à l'application de la biotechnologie à l'agriculture tropicale afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des produits alimentaires de base.

13. « Gouvernement numérique en les Amériques»

Appuyer une initiative régionale en matière de gouvernement numérique basée sur la collaboration qui permettrait de développer et d'appliquer activement la science et la technologie à l'instauration d'un gouvernement numérique, pour permettre éventuellement des réductions des dépenses publiques et offrir de meilleurs services aux citoyens; faciliter le partage de données entre les pays et entre les institutions pour accroître le développement économique, social, scientifique et technologique; permettre aux gouvernements de profiter des efforts en matière d'automatisation numérique déployés par chacun des autres gouvernements et d'y apporter des améliorations.

14. « Bases de données, portails, publications et revues scientifiques»

Appuyer l'expansion et la diffusion des réseaux régionaux d'information, des bases de données, des portails, des catalogues de revues et de publications scientifiques – basés sur l'Internet – qui renforcent la gestion des activités scientifiques, technologiques et innovatrices, tels que le ScienTI Network (Réseau international d'information et des sources de savoir pour la gestion de la science, de la technologie et de l'innovation), Platform Lattes du Brésil, le Réseau INFOCyT (Réseau d'information sur la science et la technologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes), SciELO (Bibliothèque scientifique en ligne) et Latindex (Système régional d'information pour les périodiques scientifiques en ligne d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Espagne et du Portugal), afin de les mettre à la disposition des autres pays de la région.

15. « Compétitivité Productive et emploi pour las Amériques »

Appuyer la mise en œuvre d'un programme de compétitivité et d'emploi productifs pour la région sur le plan social et sur le plan du travail.

VII. SUIVI DES RÉUNIONS DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

1. Les gouvernements, par le biais de leurs ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, continueront à tenir des réunions périodiques en vue de renforcer et concevoir de nouvelles modalités de coopération et de compréhension entre les pays des Amériques, en améliorant le cadre institutionnel continental et en acheminant ces suggestions au processus des Sommets des Amériques. En ce sens, on incite aux États Membres et on confie à la Secrétaire Générale à effectuer des efforts spéciaux pour procurer les ressources nécessaires pour effectuer les réunions de Ministres et Hautes Autorités de Science et Technologie et de la COMCYT.

2. Réitérer le compromis assumé dans la réunion de Ministres responsables de Science et Technologie, tenue à Cartagena de Indias, d'effectuer des réunions de Ministres au moins chaque trois ans et de la CONCYT chaque année.

3. Les gouvernements seront les principaux responsables de la mise en œuvre des mandats énoncés dans la Déclaration et dans le Plan d'action émanés de la réunion ministérielle. La Commission interaméricaine de la science et de la technologie continuera à faire office d'organe de liaison entre toutes les organisations gouvernementales concernées par l'exécution de la Déclaration et du Plan d'action, pour les activités bénéficiant du soutien du Secrétariat au processus des Sommets de l'OEA.

4. Les gouvernements inviteront les organisations du Système interaméricain, y compris la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque Mondiale, entre autres, ainsi que les autres organismes de coopération, à fortifier les alliances existantes, promouvoir le développement de la science et de la technologie dans le Continent américain, par le biais de la coopération et du soutien réciproque, dans le but de compléter les connaissances techniques spécialisées, ce qui permettra de libérer des ressources financières qui pourront être utilisées pour des projets plus ambitieux. Il sera nécessaire d'obtenir le soutien des organisations du secteur privé et de la société civile.